

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
HMG Découvertes

Identifiant d'entité juridique (LEI) :
969500GRM0XEIZPPUS0

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ ☐ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _%_

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

HMG Finance a changé de fournisseur de données extra-financières au début de l'année 2024 afin d'obtenir une meilleure couverture de son univers d'investissement, tant en nombre d'émetteurs qu'en exhaustivité des indicateurs de durabilité fournis. Grâce aux données mises à disposition par Clarity AI, nous avons choisi, à compter de l'exercice 2024, de revoir les caractéristiques promues par le fonds HMG Découvertes. Le fonds promeut désormais uniquement des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail : des conditions de travail équitables, sûres et saines, une gestion responsable du travail, ainsi que le traitement équitable des parties prenantes internes (employés) et externes (fournisseurs, clients, communautés locales). Par conséquent, HMG Découvertes ne promeut plus les caractéristiques environnementales relatives aux émissions de gaz à effet de serre et aux engagements environnementaux des émetteurs, qu'il promouvait lors de l'exercice 2023. Cette évolution s'inscrit dans le développement de la stratégie extra-financière globale de HMG Finance, qui s'applique à tous ses fonds article 8 et vise à homogénéiser sa politique ESG sur l'ensemble de ses investissements.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la promotion des caractéristiques sociales du fonds sont détaillés dans le tableau suivant, et leurs performances sont comparées à celles des exercices précédents. Sur le seul exercice 2025, l'évolution de ces indicateurs est contrastée : quatre des neuf indicateurs ont vu leur performance s'améliorer par rapport à 2024, quatre autres se sont dégradés et le dernier est resté stable. Sur l'ensemble de la période 2023-2025, en revanche, l'évolution des performances des indicateurs et de leurs taux de couverture est globalement positive. Sept des neuf indicateurs ont vu leur performance s'améliorer entre 2023 et 2025. Un indicateur n'a pas évolué, car sa performance était déjà au niveau optimal dès l'exercice 2023 : aucun problème ni incident grave en matière de droits de l'Homme n'a été recensé. Enfin, un seul indicateur a vu sa performance se dégrader sur la période : la part d'investissement dans des entités sans politique de protection des lanceurs d'alerte, passée de 2,40 % à 4,98 %. Cette dégradation doit toutefois être tempérée par la forte hausse de son taux de couverture, passé de 54,08 % à 79,36 %. En effet, un périmètre couvert plus large fait entrer mécaniquement davantage d'émetteurs dans le calcul, dont certains ne disposent pas encore d'une telle politique, ce qui explique en partie la hausse de l'indicateur.

Entre 2023 et 2025, les taux de couverture de sept indicateurs ont également nettement progressé, avec des hausses relatives comprises entre 16,82 % et 99,01 %, soit entre +12,62 et +34,94 points de pourcentage. La plus forte progression relative concerne l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, dont le taux de couverture a doublé. Ce taux reste toutefois modeste en valeur absolue (32,02 % en 2025), ce qui invite à interpréter l'évolution de cet indicateur avec prudence. Le taux de couverture de l'indicateur relatif aux incidents graves en matière de droits de l'Homme est resté quasiment stable (-0,34 % en relatif). Celui de l'indicateur relatif à l'absence de politique en matière de droits de l'Homme a reculé plus nettement (-8,60 % en relatif), passant de 98,93 % à 90,42 %. Ces deux taux de couverture restent néanmoins supérieurs à 90 %. Sur les deux exercices, la couverture des données du portefeuille progresse donc globalement.

L'amélioration significative des taux de couverture et l'évolution globalement positive des performances des indicateurs de durabilité entre 2023 et 2025 témoignent de la prise en compte des caractéristiques sociales promues dans la gestion du fonds HMG Découvertes, malgré une évolution plus contrastée au cours du dernier exercice.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité est résumée dans le tableau ci-dessous :

Caractéristique promue	Indicateurs de durabilité	Performance de l'indicateur	Couverture du portefeuille
Respect des normes internationales du travail, gestion responsable du travail et traitement équitable des parties prenantes et constituantes	1. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,62 %	32,02 %
	2. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	6,09 %	83,39 %
	3. Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	16,07 %	87,64 %
	4. Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	9,91 %	87,37 %
	5. Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	4,98 %	79,36 %
Respect des droits de l'Homme	1. Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	22,77 %	90,42 %
	2. Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme	27,10 %	85,07 %
	3. Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains	14,95 %	85,77 %
	4. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	0	99,19 %

Source : Clarity AI.

Ces performances et taux de couverture correspondent aux moyennes annuelles pour l'exercice 2025. Elles ont été calculées en effectuant la moyenne arithmétique des performances et des taux de couverture mensuels produits par Clarity AI pour la dernière valeur liquidative (VL) du portefeuille. Aucune donnée n'a été estimée. Les performances des indicateurs sont calculées sur la seule partie du portefeuille couverte par les données de Clarity AI.

Les performances des indicateurs de durabilité et les taux de couverture indiqués en vert ont évolué de manière positive par rapport à l'exercice 2024, tandis que ceux indiqués en orange se sont dégradés.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

La performance des indicateurs de durabilité pour les exercices 2023 et 2024 est détaillée dans le tableau suivant :

Caractéristique promue	Indicateurs de durabilité	Exercice 2024 ⁽¹⁾		Exercice 2023 ⁽²⁾	
		Performance ⁽¹⁾	Couverture ⁽¹⁾	Performance ⁽²⁾	Couverture ⁽²⁾
Respect des normes internationales du travail, gestion responsable du travail et traitement équitable des parties prenantes et constituantes	1. Écart de rémunération entre hommes et femmes	18,50 %	22,77 %	20,50 %	16,09 %
	2. Absence de politique de prévention des accidents du travail	2,46 %	82,60 %	7,90 %	70,21 %
	3. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	20,97 %	83,65 %	27,84 %	75,02 %
	4. Absence de traitement des questions de personnel	10,75 %	82,51 %	12,58 %	69,52 %
	5. Absence de politique de protection des lanceurs d'alerte	2,67 %	70,89 %	2,40 %	54,08 %
Respect des droits de l'Homme	1. Absence de politique en matière de droits de l'homme	19,18 %	90,46 %	36,49 %	98,93 %
	2. Absence de procédure de gestion des incidences négatives sur les droits de l'homme	31,89 %	84,68 %	28,22 %	50,13 %
	3. Absence de politique de lutte contre la traite des êtres humains	13,10 %	81,48 %	18,78 %	72,90 %
	4. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	0	99,48 %	0	99,53 %

Source : Clarity AI.

⁽¹⁾ Ces performances et taux de couverture correspondent aux moyennes annuelles pour l'exercice 2024. Elles ont été calculées en effectuant la moyenne arithmétique des performances et des taux de couverture mensuels produits par Clarity AI pour la dernière valeur liquidative (VL) du portefeuille. Aucune donnée n'a été estimée. Les performances des indicateurs sont calculées sur la seule partie du portefeuille couverte par les données de Clarity AI.

Les performances des indicateurs de durabilité et les taux de couverture indiqués en vert ont évolué de manière positive par rapport à l'exercice 2023, tandis que ceux indiqués en orange se sont dégradés.

⁽²⁾ Données au 29/12/2023 accessibles au 30/03/2024.

L'évolution des performances et des taux de couverture des indicateurs de durabilité retenus pour mesurer la promotion des caractéristiques sociales du fonds entre les exercices 2024 et 2025 reste globalement encourageante, bien que leur progression soit moins marquée qu'au

cours de l'exercice précédent. En effet, quatre des neuf indicateurs ont vu leur performance s'améliorer, quatre autres se sont dégradés et le dernier est resté stable, à son niveau optimal. Malgré ces dégradations, la performance de sept des huit indicateurs ayant varié reste en amélioration sur les deux derniers exercices, de manière marquée pour cinq d'entre eux. Seul un indicateur affiche une dégradation sensible sur cette période. Par ailleurs, les taux de couverture de sept des neuf indicateurs ont progressé, tandis que les deux autres ont très légèrement baissé tout en restant supérieurs à 90 %. Sur les deux exercices, ces sept taux de couverture ont progressé très significativement, alors qu'un seul s'est dégradé de manière significative et que le dernier est resté quasiment stable.

Ces évolutions mettent en évidence l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion du fonds HMG Découvertes. Les indicateurs qui se sont dégradés au cours de l'exercice 2025 appellent toutefois une vigilance particulière.



● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Ce produit financier n'a pas réalisé d'investissement durable et ne poursuit aucun objectif environnemental ou social.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds HMG Découvertes prend en considération les principales incidences négatives (PAI) de ses investissements sur les facteurs de durabilité en intégrant l'étude d'un grand nombre d'indicateurs des PAI à différentes étapes de son processus d'investissement. Ces étapes interviennent en amont des investissements au travers des politiques d'exclusion de HMG Finance et de l'analyse ESG des valeurs ainsi que lors du suivi post-trade de ces investissements, notamment lors de l'évaluation mensuelle des performances des indicateurs de durabilité du fonds.

Ce produit financier prend en compte les 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, relatifs à l'Environnement, aux questions Sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption ainsi que certains indicateurs optionnels supplémentaires issus des Tableaux 2 et 3 de cette même annexe et présentés dans le tableau de performance des indicateurs de durabilité. Ces indicateurs permettent donc de mieux comprendre et d'évaluer les principales incidences négatives actuelles et futures du produit financier sur les facteurs de durabilité et contribuent aux décisions d'investissements futures dans le but de réduire ces incidences négatives au fur et à mesure que les données extra-financières permettant de les évaluer deviennent plus exhaustives.

Les indicateurs de durabilité retenus pour mesurer la promotion des caractéristiques sociales promues par le fonds sont d'ailleurs issus des indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants

Secteur

% d'actifs

Pays

COMPAGNIE DU CAMBODGE	Industrie	6,73%	France
EXPLOSIFS PROD. CHI	Matériaux	6,69%	France
AUBAY	Technologies de l'Information	4,85%	France
ASSYSTEM	Industrie	4,33%	France
MALTERIES FRANCO-BELGES	Biens de Consommation de Base	3,44%	France
GAUMONT SA	Services de Télécommunication	3,33%	France
ELECTRICITE DE STRASBOURG-RG	Services aux Collectivités	3,31%	France
VIRBAC SA	Santé	3,3%	France
FNAC DARTY SA	Consommation Discrétionnaire	3,21%	France
NEURONES	Technologies de l'Information	3,08%	France
JACQUET METALS SA	Industrie	2,88%	France
SPIE SA	Industrie	2,84%	France
NRJ GROUP	Services de Télécommunication	2,79%	France
TRIGANO SA	Consommation Discrétionnaire	2,64%	France
ALTAREA	Immobilier	2,3%	France

Source : Clarity AI, données issues du portefeuille au 31/12/2025.

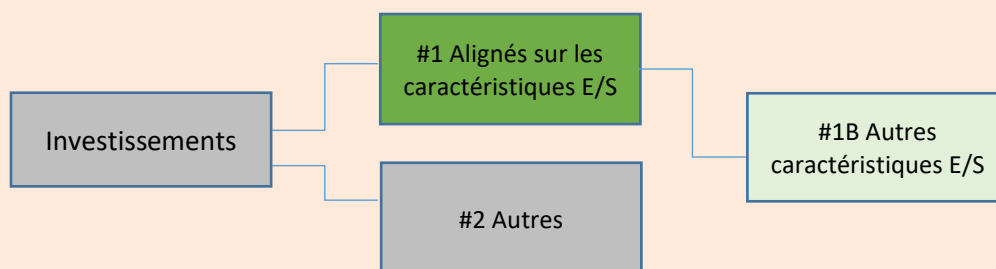
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au niveau de l'article 8 sans investissements durables, la distinction se limite aux catégories **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** et **#2 Autres** sans aller dans le détail des sous-catégories de la catégorie #1.

Le fonds HMG Découvertes promeut des caractéristiques sociales mais ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables. La sous-catégorie « #1A Durables » n'est donc pas utilisée dans l'allocation des actifs. À titre d'information, certaines activités économiques des sociétés bénéficiant des investissements sont alignées sur la taxinomie de l'UE à hauteur de 7,65 % des investissements du portefeuille selon la méthode de calcul du chiffre d'affaires au 31/12/2025.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
Industrie	28,22%
Technologies de l'Information	13,99%
Consommation Discrétionnaire	12,42%
Matériaux	10,47%
Services de Télécommunication	8,05%
Santé	7,83%
Finance	4,7%
Services aux Collectivités	4,24%
Biens de Consommation de Base	3,44%
Aucun secteur attribué	2,62%
Immobilier	2,3%
Énergie	1,72%

Source : Clarity AI, données issues du portefeuille au 31/12/2025.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE

Ce produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- ☒ Oui :
- ☐ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire
- ☐ Non

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

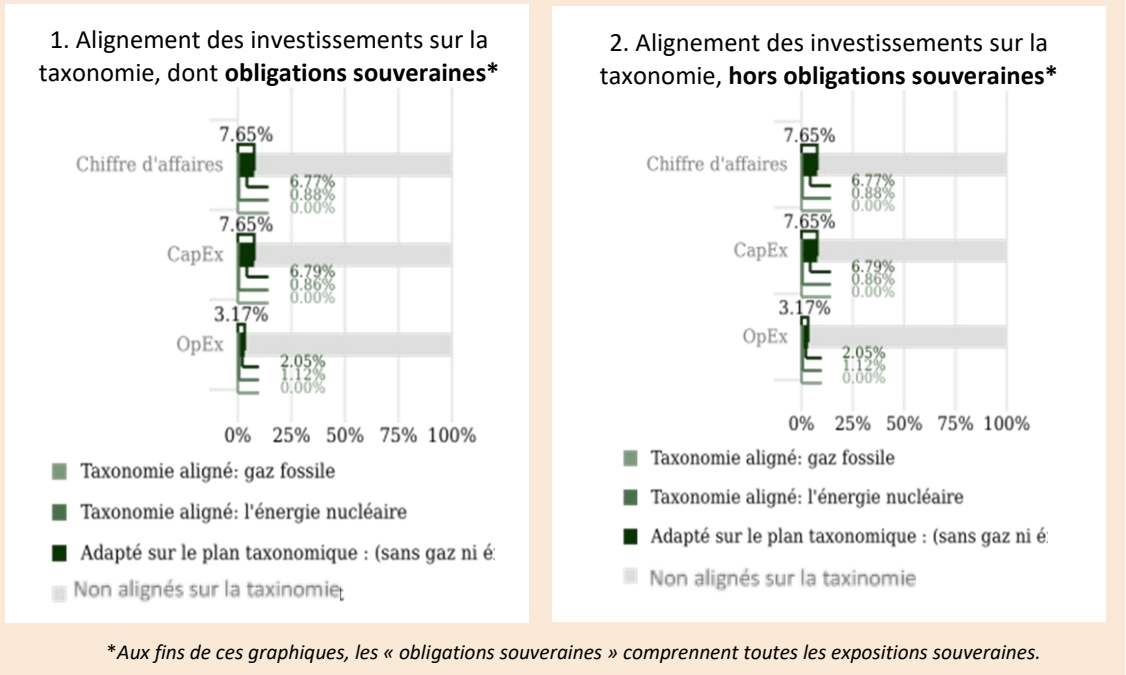
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des re venus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Source : Clarity AI, données issues du portefeuille au 31/12/2025.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 2,79% et celle dans des activités transitoires était de 0,62% au 31/12/2025.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a progressé au cours des trois derniers exercices, passant de 1,40 % en 2023 à 3,74 % en 2024, puis à 7,65 % en 2025 selon la méthode du chiffre d'affaires. La même tendance est observée selon les méthodes du CapEx (de 3,29 % à 7,65 %) et de l'OpEx (de 0,52 % à 3,17 %).

Alignement des Investissements sur la Taxinomie	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	7,65 %	3,74 %	1,40 %
CapEx	7,65 %	7,07 %	3,29 %
OpEx	3,17 %	0,63 %	0,52 %



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont des investissements dont on ne peut pas affirmer qu'ils soient alignés sur les caractéristiques sociales promues par le fonds HMG Découvertes. Il s'agit de sociétés qui ne sont pas couvertes par notre fournisseur de données extra-financières, ce qui ne permet pas de mesurer les indicateurs de durabilité pertinents pour évaluer la promotion de ces caractéristiques. En effet, le fonds investit notamment dans des petites et moyennes capitalisations françaises, dont une partie n'est pas soumise à la CSRD. Cela ne signifie pas pour autant que ces entreprises ou leurs activités économiques ne pourraient pas être alignées sur la taxinomie de l'UE ou ne contribuent pas à la promotion des caractéristiques sociales du produit financier, mais nous ne sommes pas en mesure de l'évaluer.

Ces investissements ont pour finalité de contribuer à la diversification et à la performance financière du produit financier. La garantie sociale et environnementale minimale appliquée à ces investissements est notre politique d'exclusion*, qui couvre l'ensemble des valeurs du portefeuille, y compris celles non couvertes par notre fournisseur de données.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, nos gérants ont interagi régulièrement avec les entreprises dans lesquelles le produit financier réalise des investissements, notamment en participant aux assemblées générales. Ils ont notamment prêté attention aux résolutions portant sur la stratégie ESG et susceptibles d'impacter négativement les caractéristiques promues par le produit financier. L'équipe d'analyse ESG de HMG Finance a suivi les performances extra-financières du portefeuille tout au long de l'exercice afin de disposer de données fiables et ainsi accompagner au mieux l'équipe de gestion du fonds HMG Découvertes.

(*) Les différentes politiques sont disponibles directement sur notre site web à l'onglet « Investissement Responsable » :

<https://www.hmgfinance.com/la-societe/investissement-responsable/> Politique d'investissement responsable :

https://www.hmgfinance.com/wp-content/uploads/2026/07/2025_06_25_Politique_d_investissement_responsable_SFDR_incluant_reponse_a_article_4_SFDR.pdf

Notre politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement : https://www.hmgfinance.com/wp-content/uploads/2025/07/2025_06_27_Politique_d_integration_des_risques_de_durabilite_dans_les_decisiones_d_investissement_Article_3_SFDR.pdf

Conventions d'Oslo et d'Ottawa (liste d'exclusion des armes controversées) : https://www.hmgfinance.com/wp-content/uploads/2026/07/HMG_FINANCE_Liste_exclusion_armes_controversees.pdf

Notre lettre d'engagement au sujet du charbon thermique : https://www.hmgfinance.com/wp-content/uploads/2026/07/HMG_FINANCE_Lettre_engagement_investissements_charbon_thermique.pdf

Codes de gouvernance suivis (en ordre afep-MEDEF puis MiddleNext) :

<https://www.lafep.org/wp-content/uploads/2025/11/Code-AFEP-MEDEF-version-de-decembre-2022-nouveau-logo.pdf>

https://middlesnext.com/IMG/pdf/c17_-_cahier_14_middlesnext_code_de_gouvernance_2021-2.pdf